ACADÉMIE
DE NICE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Département des Examens et Concours**

La rectrice de l'académie de Nice,

**D.E.C**
Service des Concours

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

**ARRÊTE**

Article 1er : Le jury chargé au titre de la session 2024 du concours interne pour le recrutement dans le deuxième grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Président du jury :

| | |
|---|---|
| BOY Fabien | personnel de direction, collège Peiresc à Toulon |

Vice-présidente :

| | |
|---|---|
| SADOUSTY Charlotte | attachée principale d'administration de l'État, lycée Costebelle à Hyères |

Membres du jury :

| | |
|---|---|
| CUVELLIER Nicolas | secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, collège Roustan à Antibes |
| MARTI Françoise Taina | attachée d'administration de l'État, collège Les Campelières à Mougins |

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

La rectrice de l'académie de Nice